



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr[®]



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

La programmation
et le plan d'action
2027

Les évolutions du PA 2027

- **Projets de Recherche Collaboratifs (PRC)** : La dynamique collaborative des projets collaboratifs (PRC) est accentuée avec de nouveaux critères d'éligibilité, avec la participation dans le consortium *d'a minima* :
 - un **jeune chercheur ou une jeune chercheuse** comme responsable scientifique de partenaire
 - *ou* un **partenaire international**
 - *ou* un **partenaire du monde socio-économique**

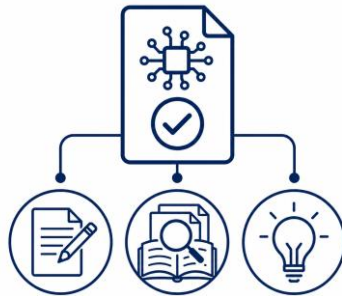
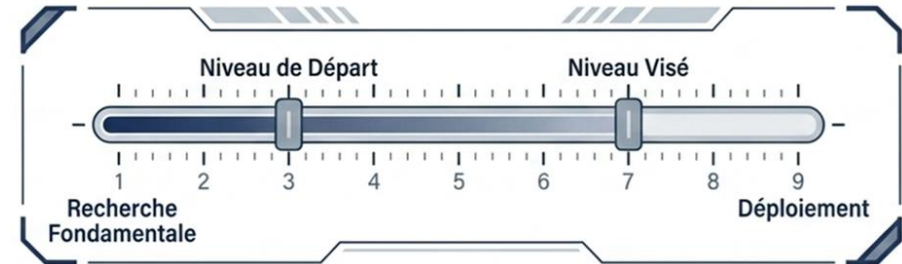
Les critères d'évaluation (qualité du consortium et complémentarité des contributions, et la stratégie de diffusion et de valorisation des résultats) restent inchangés.

- **Projets de Recherche Mono-Equipe (PRME)** : introduction d'un engagement à un dépôt de projet européen durant ou après le projet ANR, dans un rôle de coordination, responsabilité scientifique ou WP leader
- **Déploiement étendu des jetons MRSEI** :
 - **sur tous les lauréats ANR internationaux** contre un engagement de dépôt de projet européen
 - **sur les projets à fort potentiel**



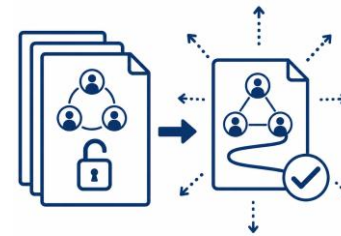
Evolutions du PA 2027

Introduction de la notion de TRL/SRL dans la présentation des projets déposés aux appels ANR, tout en gardant une focale sur la recherche fondamentale et amont

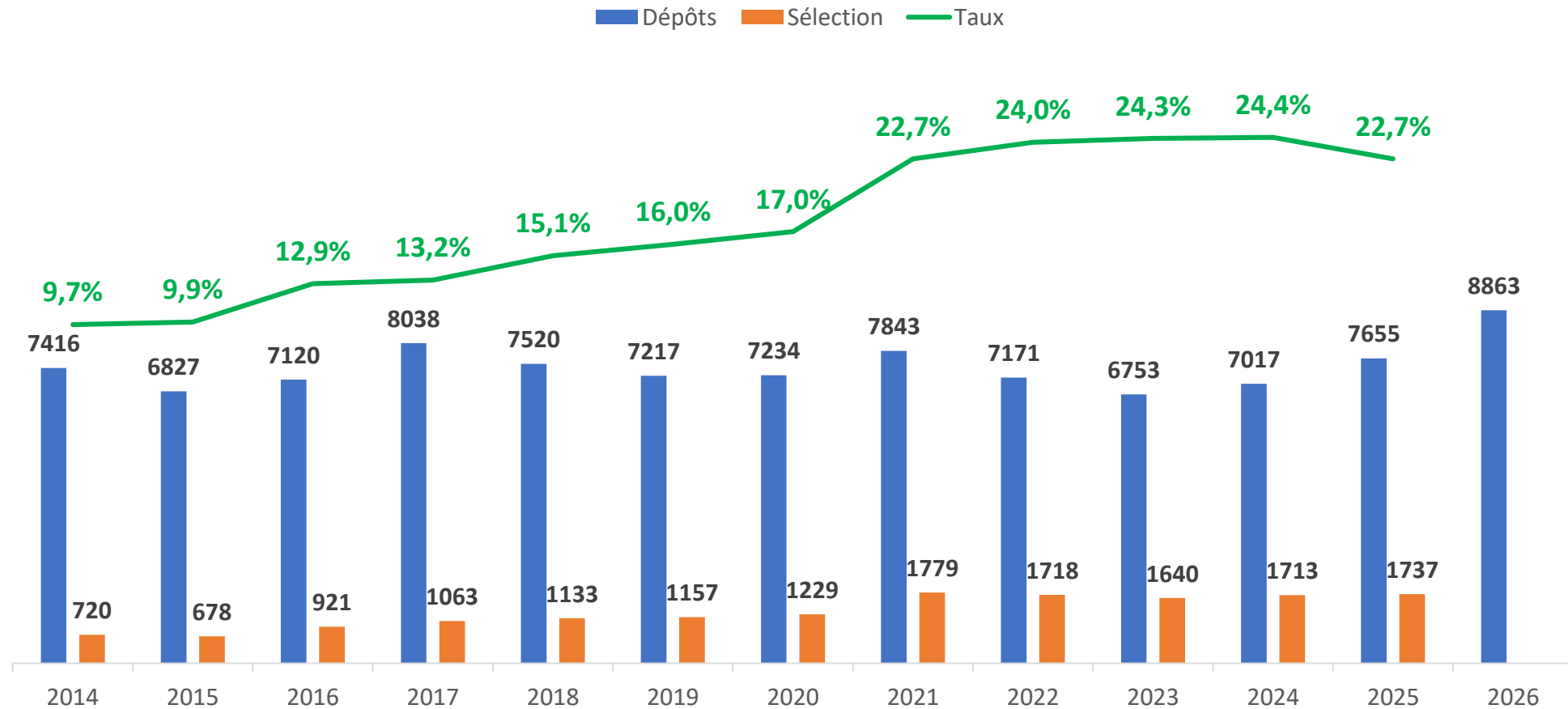


Les déposantes et déposants doivent **déclarer en toute transparence tout usage d'un outil à base d'IA générative**, en précisant s'il a servi à la rédaction, à l'analyse de l'état de l'art ou à l'idéation. L'information ne rentre pas dans l'évaluation.

Allègement des accords de consortium : Obligations simplifiées pour les configurations sans enjeux de PI complexes (ex : entreprises sans droit d'exploitation, large diffusion prévue, TRL bas)



Evolution des dépôts, des taux sélections de l'AAPG



Régulation du nombre de dépôts

➤ Objectif :

- dans le contexte budgétaire contraint, trouver la juste proportion entre **les efforts des laboratoires** et **leurs chances de succès** (sans pour autant nier leur besoin de financement)

➤ Contexte :

- Hausse du nombre de dépôts également observée à l'international
- Depuis 2014, l'ANR a mis en place un appel à projets en deux étapes afin de limiter les efforts

➤ Evolutions :

	Nb total de dépôts	Dont nb Coordinations	Dont nb Resp. scientifique	Carence après un nouveau projet en coordination
AAPG* 2026	3	0 - 1	0 - 3	1 an
AAPG* 2027	2	0 - 1	0 - 2	2 ans

Les appels à projets du plan d'action 2027

- **L'appel à projets générique**

- Instruments de financement : JCJC, PRME, PRC, PRCE, PRCI,
- 57 comités d'évaluation scientifique
- Sélection en 2 temps (excepté pour les PRCE et PRCI)

- **Des appels spécifiques et des dispositifs**

- **En soutien vers l'Europe** : MRSEI, MRSEI-J, SRSEI, T-ERC (Starting, Consolidator, Advanced), Percée JCJC, Access ERC...
- **En soutien des collaborations internationales** : Appels bilatéraux et PRCI (AAPG), Partnerships Horizon Europe, CSA, Art.185, Belmont Forum, ...
- **Centrés sur le partenariat public/privé** : Labcom, Chaires industrielles, programme Carnot, Astrid, Astrid Maturation



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Evolution du
portail des
appels

Le portail commun des appels à projets



- Un portail unique qui **simplifie** la relation des scientifiques aux appels à projets, tant pour déposer un projet **que pour en évaluer** dans une logique « **Dites-le-nous une fois** »
 - « **Mon espace** » : pour compléter mon CV AAPG 2027
- Une **plateforme commune multi-agences** permettant de **paramétrer et d'opérer des appels à projets**, pour toutes les phases : publication de l'appel / dépôt / évaluation / suivi



1^{ère} phase

*Partager l'information
auprès de tous*

2^{ème} phase

*Simplifier les
démarches*

3^{ème} phase

*Faciliter les
candidatures*

4^{ème} phase

*Harmoniser le
suivi des projets*

Les rendez-vous
anr®

Une authentification unique avec



➤ Objectif

- Mettre en œuvre le principe « Dites-le-nous une fois », pour partager des informations administratives avec les agences du portail et faciliter le parcours des utilisateurs

➤ Evolution

- **Mise en place du service « Projets recherche connect.fr » pour SIM, IRIS, OASIS et le portail appelsprojetsrecherche.fr**
- Accéder à l'ensemble des services du portail et à toutes les applications partenaires avec un identifiant unique, avec deux méthodes de connexion possibles : **soit ORCID, soit email + mot de passe**
- Les informations administratives et scientifiques y sont agrégées afin de limiter les données à saisir en réponse aux appels à projets.





À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Focus AAPG
Le
département
Biologie-Santé

AAPG : recherche scientifique et technologique, du fondamental à l'appliqué

■ Grands domaines disciplinaires (38 axes)

- Sciences de l'Environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'ingénierie (7 axes)
- Sciences du Numérique (6 axes)
- **Sciences de la Vie (11 axes)**
- Sciences Humaines et Sociales (7 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique subatomique : sciences de l'Univers et sciences de la Terre (2 axes)

■ *Domaines disciplinaires et axes transverses sont opérés au sein de 5 départements*

- **BS** – *Biologie, Santé*
- **EERB** – *Environnement, Ecosystèmes, Ressources Biologiques*
- **NUMA** – *NUmérique et MATHématiques*
- **SHS** – *Sciences Humaines et Sociales*
- **SPICE** – *Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie et Energie*

■ Axes transverses correspondant à des grands enjeux de société nécessitant la mobilisation de champs disciplinaires multiples (19 axes pour les domaines - transverses)

- **Une seule santé (3 axes)**
- **La transformation Numérique (3 axes)**
- Transition écologique et environnementale (3 axes)
- Transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)
- Science de la durabilité (1 axe)
- Transition énergétique (2 axes)
- **Transitions technologiques (4 axes)**



AAPG - Périmètre Scientifique du département Biologie-Santé

Pas de modifications majeures pour AAPG 2027

Axe PA 2027	CES	CES 2027
C.1	CES44	Biochimie et chimie pour le vivant
C.2	CES11	Caractérisation des structures et relation-structure fonction des macromolécules biologiques
C.3	CES12	Génétique, génomique et ARN
C.4	CES13	Biologie cellulaire, biologie du développement et évolution
C.5	CES14	Physiologie et physiopathologie
C.6	CES15	Immunologie, infectiologie et inflammation
C.7	CES16	Neurosciences moléculaires et cellulaires, Neurobiologie du développement
C.8	CES37	Neurosciences intégratives et cognitives
C.9	CES17	Recherche translationnelle en santé
C.10	CES18	Innovation biomédicale
C.11	CES52	Biologie et Médecine régénérative

<https://les-rendez-vous-de-l-anr-2026.anr.fr/les-axes-de-l-aapg>



AAPG - Périmètre Scientifique du département Biologie-Santé

Les axes transverses

Axe PA 2027	CES	CES 2027
Une seule santé		
H.2	CES34	Contaminants, écosystèmes et santé
H.3	CES35	Maladies infectieuses et environnement
H.4	CES36	Santé Publique, santé et sociétés
Transitions technologiques		
H.13	CES19	Technologies pour la santé
La Transformation numérique		
H.14	CES45	Interfaces : mathématiques, sciences du numérique – biologie, santé

<https://les-rendez-vous-de-l-anr-2026.anr.fr/les-axes-de-l-aapg>



Point de vigilance: les thématiques non-éligibles a certains instruments de l'AAPG:

Cancer, VIH, Hépatite, Tuberculose, Recherche clinique

L'ANR n'a pas vocation à soutenir les recherches sur le **Cancer, le VIH/Sida, tuberculose et les hépatites virales**. (PRC et PRME)

Ces thématiques sont prises en charge par l'INCa, l'ITMO Cancer et l'ANRS-MIE.

Néanmoins, les projets dans ces domaines qui comportent un partenariat avec des industriels (PRCE) ou un partenaire international (PRCI) (ou JCJC **dans le domaine du cancer**) pourront être soutenus par l'ANR.

Les projets de recherche clinique seront préférentiellement soumis au Programme Hospitalier de Recherche Clinique (**PHRC**), et les **projets de recherche sur les systèmes de santé et de soins** au Programme de Recherche sur la Performance du système des Soins (**PREPS**) de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS).



Projet de recherche collaborative à l'international : PRCI

- **Principes :**
 - Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
 - Chaque agence finance ses équipes nationales
- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays
- **Attentes :**
 - Collaboration équilibrée
 - Implication des coordinateurs/coordinatrices scientifiques dans chacun des pays
 - Plus-value scientifique de la collaboration
- **Modalités particulières de dépôt :**
 - **Enregistrement étape 1** (sauf modalité « Agence Etr *Lead Agency* »)
 - Dépôt du projet complet en étape 2
- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**
- **Pour les appels internationaux et européens spécifiques : webinaire dédié le lundi 28 septembre**

Allemagne– Autriche – Brésil
(FAPESP/FACEPE)-
Luxembourg – ~~Québec (à confirmer)~~
Suisse - Singapour
Etats-Unis (à confirmer)
Brésil (CNPq)
Hong-Kong –
Taïwan

□ Lead ANR
□ Lead étranger
□ Double évaluation

Une demande de cofinancement par la DGOS

(PROGRAMME DE RECHERCHE TRANSLATIONNELLE EN SANTE (PRT-S)

peut être faite pour les projets PRC et PRCE de recherche translationnelle incluant un établissement de santé partenaire

Tous les axes du périmètre Biologie-Santé sont concernés

- Bien lire l'annexe cofinancement ANR-DGOS disponible sur le site de l'AAPG 2027:
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2027/anr-aapg-2027-cofin-dgos.pdf>



Les priorités de l'état

- **Intelligence artificielle** (tout les axes mais comprenant une composante IA importante)
- **Sciences humaines et sociales aux interfaces**
- **Technologies quantiques**
- **Troubles du neuro-développement : axes C.03, C.04, C.07, C.08 C.09, C.10, D.04, H.13, H.14.** : cette priorité concerne les recherches fondamentales et translationnelles de l'ensemble des troubles du neurodéveloppement à l'exception du financement de cohortes. Tous les instruments de financement de l'AAPG sont éligibles à cette priorité.
- **Preuves de concept thérapeutiques dans les maladies rares : tous les axes du domaine « Sciences de la vie », de C.01 à C.11, et les axes transversaux H.03 et H.13.** Projets de recherche translationnelle, pré-clinique/Preuves de concept (POC) de développement thérapeutique avec des modèles maladies rares alternatifs, pertinents aux modèles existants. Cette priorité concerne l'ensemble des instruments de financement.
- **Santé mentale: axes du domaine « Biologie-Santé » C.07 et C.08, axe du domaine SHS D.04 et axe transverse H.04** en articulation avec la grande cause nationale. Dépression, les addictions, schizophrénie, psychiatrie, troubles bipolaires, psychotiques, TOCs, stress post-traumatique, troubles anxieux, anorexie mentale... Cette priorité interviendra en complémentarité du PEPR PROPSY en psychiatrie de précision.
- **PFAS – composés PerFluoroAlkyleS:** axes H.02 et H.05, A.02, A.04, B.01 a B.05, C.01, C.05, C.09, H.04, H.07 a H.11
- **Les mathématiques**
- **L'exploitation scientifique des données générées par les organisations scientifiques internationales (OSI) et les infrastructures de recherche IR et IR* (tous les axes de l'AAPG)**



Recommandations pour le choix du comité

Chaque axe scientifique défini dans le [Plan d'action 2027](#) et détaillé dans le texte de l'[AAPG2027](#) correspond à un comité d'évaluation scientifique du même nom. Le périmètre de chacun de ces axes scientifiques, et donc du comité d'évaluation associé, est défini par un ensemble de thématiques, de disciplines, de mots-clefs et de codes ERC associés, sur lesquels doivent reposer votre choix.

N°1 => Lire les textes de l'AAPG

La capacité de votre projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi est **un élément d'évaluation de l'étape 1**. Le choix de l'axe scientifique dans lequel soumettre votre projet, et par conséquent celui du comité d'évaluation scientifique associé, relève donc de **votre entière responsabilité**.

L'ANR et ses personnels scientifiques peuvent vous fournir **des explications sur les textes publiés** dans le cadre de l'AAPG 2027 mais le choix de l'axe relève de votre responsabilité.



Recommandations pour le choix du comité

- **N°2 : examiner la liste des membres du comité de l'AAPG 2026 et des années précédentes**

<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/selection/aapg-2026-comites.pdf>

- **N°3 : lire aussi les titres de projets sélectionnés les années précédentes**

<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/selection/aapg-2026-selection.pdf>

Le choix du comité dans lequel le projet sera évalué est réalisé par le coordinateur de projet en étape 1 (lors de la soumission de la pré-proposition pour les instruments PRC, PRME et JCJC ou lors de l'enregistrement pour les instruments PRCE et PRCI) et ne peut être modifié durant l'ensemble du processus.



AAP internationaux gérés dans le département biologie-Santé 2027

Transformation des systèmes de soins	THCS
Médecine personnalisée	EP PerMed
Santé du cerveau	EP Brain Health
Computational Neurosciences	CRCNS
Antibiorésistance	EP OH AMR
Partnership maladies rares	ERDERA
Partnership ERA for Health	ERA4Health

Webinaire d'information : Présentation des appels à projets transnationaux 2027 en Biologie-Santé
en décembre 2026, ouvert à tous mais inscription obligatoire
Plus d'information à venir en novembre sur les sites de l'ANR (www.ANR.fr) et du PCN santé
(www.Horizon-europe.gouv.fr)



Eligibilité

Limite d'implication et de coordination

- Un chercheur ou une chercheuse ne peut déposer ou enregistrer **qu'un seul projet** en tant que **coordinateur/ coordinatrice** et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire) dans plus de **2 projets déposés ou enregistrés** dans le cadre de l'appel à projets générique 2027 et dans le cadre du programme FRAL SHS du plan d'action 2027.
- **Une coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet **financé aux éditions 2025 ou 2026** de l'appel à projets générique (ou FRAL SHS) **ne peut déposer** un projet **en tant que coordinateur ou coordinatrice à l'édition 2027** de l'appel à projets générique et de l'appel FRAL en SHS. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire dans un projet PRC, PRCE ou PRCI déposé ou enregistré à l'édition 2026.
- **Un coordinateur ou une coordinatrice d'un projet JCJC en cours de financement** ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un autre projet de l'appel à projets générique **pendant la durée de son projet JCJC**. Elle/il peut néanmoins participer à un projet PRME, PRC, PRCE ou PRCI déposé à l'édition 2026. **Un chercheur ou une chercheuse ayant déjà obtenu un JCJC sur les éditions antérieures ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un projet JCJC de l'édition 2027.**

Les points d'attention avant de déposer ou enregistrer un projet

- Le choix du coordinateur/coordinatrice, de l'axe (CES), de l'instrument
- Les engagements des participants à un projet
- Les limites d'implication de tous les participants
- Les limites liées à l'éligibilité (notamment JCJC et PRME)
- Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget du projet et des partenaires en lien avec les services compétents (*les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7% sans justification*)
- Les budgets moyens et médians des projets sélectionnés lors des dernières éditions sont disponibles sur le site data.anr.fr, pour chaque CES



Clôture le 13 octobre

Ne pas attendre le dernier jour pour déposer

Les rendez-vous
anr®

Contacts AAPG

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - Des adresses génériques pour toute question:
 - au sujet du montage scientifique de votre dossier, de son éligibilité au regard des critères de l'appel ou son dépôt/enregistrement dans IRIS :
aapg.science@anr.fr
 - au sujet du montage administratif et financier de votre projet :
aapg.adfi@anr.fr

Plus d'information sur :

Site de l'ANR

<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle

<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets

<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>

Les données sur les projets financés

<https://data.anr.fr/>